



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation
et de sensibilisation

Novembre 2025

N°033

**LA DIGITALISATION DE TOUS LES SYSTEMES DE COLLECTE D'IMPOTS
ET TAXES, UN PARI QUE S'EST FIXE L'OBR**



Table des matières

AVANT-PROPOS.....	2
Vers la mise en place d'un système digital intégré de gestion des taxes internes et recettes non fiscales	3
Vers une application bientôt des demandes en ligne des cautionnements RGTD du COMESA.....	7
Vers la mise en œuvre de la fiscalité internationale au Burundi.....	8
Le contrôle a posteriori, objet des réunions de sensibilisation des contribuables des provinces de Gitega, Muyinga et Ngozi.	13
Le personnel de l'OBR célèbre la fête du travail et de l'emploi avec un bon bilan.....	16
Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, effectue une visite de travail au Poste frontière de Kobero, dans le souci de l'optimisation du service rendu aux contribuables et la facilitation des affaires.	20
Visite sur le scanner des marchandises, en activité.....	21
La quatrième promotion de l'OBR reçoit les Certificats en Curriculum douanier de l'EAC.....	22
Trois questions à l'OBR.....	24
Ce que dit la loi.....	26

AVANT-PROPOS

Chers Contribuables,

Comprendre les enjeux en cours impliquant la digitalisation de nos services pour satisfaire nos clients que vous êtes, voilà en gros le contenu de ce magazine numéro 033 du dernier trimestre de l'exercice budgétaire 2024-2025. Ainsi, l'Office Burundais des Recettes a pour le moment démarré les démarches nécessaires en vue de mettre sur pieds un système digital intégré de gestion des taxes internes et recettes non fiscales. Ce projet combien ambitieux bénéficie de l'appui de la banque mondiale à travers son projet PAFEN installé à Bujumbura. Il s'agit en somme d'un projet d'appui aux fondations de l'économie numérique au Burundi. Son objectif principal étant d'accroître l'accès à l'internet haut débit, en particulier pour les communautés mal servies et d'améliorer la capacité du gouvernement à gérer ses ressources en général, et fournir les services publics par voie numérique. La plateforme numérique baptisé e-KORI a déjà mis sur pieds la télédéclaration et le télépaiement. Ce qui veut dire que le système obsolète de paiement manuel est rompu. Ce tremplin, en matière d'avancée technologique devra apporter sans cesse de la plus-value. A l'actif des défis nous fixés, il s'agira, et cela se constate déjà, de renforcer le secteur des infrastructures numériques, rapprocher les services des contribuables tout en visant à améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. A ce stade, les services publics doivent soutenir les technologies

numériques en vue de promouvoir les investissements.

Dans cette course marathone visant le numérique dans le cadre de la collecte efficace des recettes, les contribuables accéderont à des facilités régionales comme la demande en ligne des cautionnements RGTD du COMESA. Il s'agit d'une nouveauté digitale qui représente une innovation en matière de commerce interpays. La partie concernée étant la zone de libre-échange du COMESA regroupant l'Afrique Orientale et Australe. Précédemment, ces cautions étaient demandées manuellement et cela prenait énormément de temps. La technologie actuelle permet de faire ses demandes en ligne en interconnexion entre les agences en douane, les compagnies d'assurance et l'Office Burundais des Recettes.

La transparence et l'équité doivent caractériser l'époque moderne qu'incarne l'OBR. Ainsi, en vue d'assurer l'efficacité dans la collecte des recettes, il a été initié une technologie nouvelle ; c'est la mise sur pieds de la machine à facturation électronique. Celle -ci émet la facture reconnue par l'OBR. Cette nouveauté vient lever l'équivoque ou les malentendus entre les contribuables et l'OBR. Cela puisque, à la vente de chaque article par le commerçant, la facture tombe automatiquement dans les serveurs de l'OBR, ce qui facilite par conséquent le calcul de l'impôt à payer.

La rédaction

Vers la mise en place d'un système digital intégré de gestion des taxes internes et recettes non fiscales

Jeudi et vendredi 12-13/06/2025, l'Office Burundais des recettes OBR, en collaboration avec la Banque Mondiale a organisé un atelier d'échange d'expériences avec des experts de l'Administration Fiscale du Libéria (Liberia Revenue Authority). Ce pays de l'Afrique de l'Ouest n'a pas été choisi au hasard. La raison est qu'il a réussi après un long moment de difficultés pendant une guerre civile qui l'a ravagé, à asseoir avec efficacité une digitalisation des processus de

collecte des taxes internes. Ce projet innovant et nouveau au Burundi est parrainé par le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique au Burundi (PAFEN), de la Banque Mondiale. Son objectif principal est d'accroître l'accès à l'internet haut débit, en particulier pour les communautés mal servies et d'améliorer la capacité du gouvernement à gérer ses ressources en général et fournir les services publics par voie numérique.



M Georges Bigirimana, Commissaire Général-Adjoint/OBR prononçant le mot d'ouverture de l'atelier

Durant les deux jours d'échange entre deux experts du Liberia Revenue Authority et ceux du projet e-KORI (projet de digitalisation des Taxes internes) de l'OBR, toutes les étapes d'innovation pour le cas libérien ont été passées en revue. Des étapes allant de la

mise en place de l'équipe technique, du lancement de l'appel d'offre pour la fourniture de la plateforme jusqu'à sa mise en place fonctionnelle. Le Libéria, comme l'a bien explicité son expert Derek A.Hil, a mis du temps avant d'implanter toute sa plateforme,

soit une période de six ans, à compter de 2019. Pour le cas burundais, ce projet de plateforme dite e-KORI a déjà à son actif depuis juillet 2023 l'applicabilité de la télédéclaration et du télépaiement. Pour le cas qui concerne cette mise en place

prochaine de la plateforme, l'OBR est à ses débuts puisque le dossier d'appel d'offre pour sa fourniture a été lancé le 05 mai 2025, a bien précisé Jean Claude Nshimirimana, le responsable de l'équipe - projet de l'OBR.



M Derek A.Hil, un des experts du Liberia Revenue Authority

Ce projet combien ambitieux vise à apporter de la plus-value pour les actions à venir, rompant avec le système obsolète manuel à la digitalisation totale dans la collecte et la gestion des recettes fiscales. Ainsi, toute une série de réformes sont envisagées, lance Téléphone Ntamatungiro, Coordinateur-Adjoint du PAFEN tout en encourageant l'équipe - projet. Ainsi, il s'agira de renforcer le secteur des infrastructures numériques, rapprocher les services des Contribuables visant à

améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. « *Les services publics doivent soutenir les technologies numériques en vue de promouvoir les investissements* » ; insiste Ntamatungiro.

«*En aucun cas, un projet pareil ne peut aboutir à ses résultats sans associer les concernés, au premier plan, c'est-à-dire les Contribuables comme a procédé le Libéria*», explicite son ressortissant, Monsieur Derek A. Hil. Ainsi, il faudra procéder pour le cas

burundais, à la formation et au renforcement des capacités des Contribuables en vue d'aboutir à la performance envisagée. De telles sensibilisations visent à faire

comprendre à ces derniers combien ce changement répond à leurs défis.



M. Téléphore Ntamatungiro, coordinateur-Adjoint du PAFEN

Cet échange d'expérience prôné par ces experts libériens sera suivi du 19-20 juin 2025 par un autre des experts de la Sierra-Léone, un autre pays voisin du Libéria, lui aussi ayant connu du tremplin en matière de digitalisation de collecte des recettes fiscales et non fiscales.

Autres photos illustratives de l'atelier



Vers une application bientôt des demandes en ligne des cautionnements RGTD du COMESA.

Il s'agit d'une nouveauté digitale qui représente une innovation en matière de commerce inter pays entre les pays de la zone de libre-échange du COMESA regroupant l'Afrique Orientale et Australe. L'Office Burundais des Recettes a procédé ce jeudi 28/05/2025 à la démonstration d'une nouvelle application de demande en ligne des cautionnements RGTD du COMESA. Ce dernier étant le Régime Régional de Garantie de Transit douanier. La formation regroupait les Transitaires, les Agences en Douanes et les Sociétés d'Assurances qui garantiront les Cautions dont il est question.



M. Jean Berchmans Dundaguza, point focal du Régime Régional de garantie des Transits du COMESA pour l'OBR

« Cette demande en ligne de cautionnement de transit auprès des Compagnies d'Assurances représente de la plus-value » ; a bien explicité Jean Berchmans Dundaguza, le point focal du régime régional de garantie de transits du COMESA pour le compte de l'OBR. Au départ, ces cautions étaient demandées manuellement et partant, l'on y attachait les documents nécessaires y relatif, ce qui impliquait un temps énormément long. Ainsi, à partir de leurs bureaux, les Agences en douane vont remplir le formulaire de

demande de cautionnements et cela facilitera le commerce de transit au niveau régional en un si laps de temps, dit le point focal.

Les Agences en douane, conscientes du long processus qu'exigeait le travail manuel se félicitent de cette nouvelle applicabilité. Au lieu de rejoindre physiquement les maisons d'assurance, l'inter connectabilité symbolise tout un tremplin, se réjouit Madame Alphonsine Kaneza de l'African Global Logistic « AGL » en matière de gain de temps



Une vue d'ensemble des participants

Quant aux maisons d'assurances, elles vont promouvoir ce système arrangeant dans la visibilité des opérations entre les Agences et leurs maisons d'assurances. Il s'agira entre autres surtout d'avoir en commun des documents complets conformes en vue d'une harmonisation du commerce tout en réduisant les risques d'erreurs d'avant,

renchérit Antoine Pépin Ghana de la SOCABU.

Cette application, supposée entrer en action avec le mois de juin mérite un formulaire traduit de l'anglais en français, une recommandation des participants. Outre cela, les participants recommandent d'avoir une connexion rapide.

Vers la mise en œuvre de la fiscalité internationale au Burundi

Ce mercredi 21 Mai 2025, le Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non-Fiscales de l'Office Burundais des Recettes (OBR) a tenu une réunion d'échanges et de réflexion interne sur la Gestion de la Fiscalité des Multinationales. C'était dans le cadre de

l'élargissement de l'assiette fiscale et d'accroissement du niveau de recettes. Selon Déo HATUNGIMANA, Commissaire des Taxes Internes et Recettes Non-Fiscales, il s'agissait d'une réunion visant la fiscalité optimale de multinationales.



M. Déo HATUNGIMANA, Commissaire des Taxes Internes et Recettes Non-Fiscales à l'ouverture de la réunion

Au cours de cette réunion, trois thèmes ont été abordés notamment « La Situation de la fiscalité internationale au Burundi » présentée par M. Ferdinand NITUNGA, Directeur des Grands Contribuables à l'OBR. Le deuxième thème concernait « La fiscalité de l'économie numérique au Burundi » présentée par M. Charité SAKUBU, Directeur de l'Audit Interne et en troisième lieu le thème intitulé « Les Prix de transfert au Burundi » présentée par M. Joseph NGENDABANYIKWA, Chef d'Equipe Vérification Générale à la Direction des Grands Contribuables.

Plusieurs aspects ont été soulevés : *“Il y a une législation sur la fiscalité internationale au Burundi mais il y a des défis qui*

empêchent sa mise en œuvre effective”; déplore le Directeur Ferdinand NITUNGA dans sa présentation. Il brosse quelques défis liés notamment à l'absence de base de données des entreprises multinationales, l'absence de mécanismes spécifiques de gestion des risques liés à la fiscalité internationale malgré les indicateurs de risque dans ce secteur (les emprunts sans intérêts...etc), pas de moyens d'exiger les personnes non résidentes le paiement de la dette fiscale lorsque leurs établissements stables sont insolvables, absences des comparables, complexité des transactions internationales, absence d'outils permettant la gestion de l'économie numérique, pour ne citer que ceux-là.



M. Ferdinand Nitunga, Directeur des Grands Contribuables à l'OBR

Quant à la fiscalité de l'économie numérique au Burundi, M. Charité SAKUBU soulève pas mal de défis liés à ce secteur notamment les modèles économiques numériques qui échappent souvent aux systèmes fiscaux traditionnels, les Etats

africains qui peinent à taxer équitablement les revenus générés localement par des entreprises numériques étrangères ce qui crée une distorsion concurrentielle entre acteurs locaux et internationaux et une érosion des bases fiscales, ...etc.



M. Charité Sakubu, Directeur de l'audit interne à l'OBR

Comme stratégies pour faire face à ces défis, M. Charité SAKUBU propose d'adapter la fiscalité Burundaise pour capter cette richesse numérique, d'éviter de dépendre uniquement de l'aide internationale ou des taxes traditionnelles, de préserver la souveraineté fiscale face à une économie mondialisée et dématérialisée, la taxe sur les services numériques prélevée sur le chiffre d'affaire brut des entreprises numériques dont le point commun est la création de valeur économique par les utilisateurs appliquée dans la plupart des juridictions

(WhattsApp, Facebook, Google, Instagram,...etc)

Concernant le thème sur les Prix de transfert au Burundi, M. Joseph NGENDABANYIKWA suggère qu'il est important de connaître le prix de transfert pour améliorer la sécurité juridique car selon lui il faut que les vérificateurs qui sont impliqués dans le contrôle des entreprises basées au Burundi soient sensibilisés pour qu'on puisse maîtriser les méthodes utilisées pour éroder la base imposable par les multinationales.



M. Joseph Ngendabanyikwa, Chef d'Equipe Vérification Général à l'OBR

D'autres intervenants ont insisté sur l'accès aux données réelles dans chaque secteur pour imposer sur une matière tangible.



M. Benson Niyungeko, Directeur des Etudes et de la Planification Stratégique à l'OBR

Concluant la réunion, le Commissaire des Taxes Internes et Recette Non-Fiscales a remercié vivement tous les intervenants tout en soulignant l'importance de cette réunion visant à élargir l'assiette fiscale.



Vue d'assemblee

Le contrôle a posteriori, objet des réunions de sensibilisation des contribuables des provinces de Gitega, Muyinga et Ngozi.

Du 23 au 25 avril 2025, les Contribuables ainsi que les déclarants opérant dans trois provinces Gitega, Muyinga et Ngozi ont été sensibilisés sur l'importance du contrôle a posteriori ou contrôle post-dédouanement. L'objectif majeur de ces réunions était de communiquer à ces partenaires les mécanismes liés à ce contrôle. Ces partenaires sont appelés à conserver leurs documents comptables au moins sur une période de 5 ans pour bien faciliter ce contrôle post-dédouanement en cas de besoin.

Cela puisqu'il est bien réglementé qu'en cas suspect, l'OBR revient vérifier chez le Contribuable tout ce qui est documents

comptables en vue d'établir les responsabilités. Si des manquements sont constatés, le Contribuable est appelé à corriger. En cas de manquements par volonté et après enquête par des agents de l'OBR, des amendes allant d'un dollar à 1000 dollars sont infligées aux Contribuables en tort.

Sera-t-il facile aux Contribuables de conserver ces documents comptables pendant une aussi longue période, s'interroge le parterre présent dans l'atelier à Ngozi. C'est une question de s'y habituer, répond un des orateurs du jour ayant animé les débats.



Photo des expert



Vue partielle des participants

Il a été question aussi de démontrer aux Contribuables leurs droits et obligations en tant qu'audités. Les auditeurs qui suivent ce contrôle vérifient si les documents comptables sont conformes à ce qui est stocké dans les magasins des contribuables

enquêtés. « *Si c'est conforme, il n'y a aucun souci, les auditeurs retournent donner le rapport attestant votre franchise dans vos affaires* », dit Madame Prospérine Ngendanganya, devant une centaine de Contribuables présents à l'atelier de Ngozi.

Par contre, « en cas d'irrégularités, les auditeurs adressent à l'enquéter une notification de redressement. A cet effet, le Contribuable audité procède à s'acquitter de la taxation fixée, y compris les amendes. Au

cas où l'audité n'est pas d'accord du redressement ou audit établi par les auditeurs, il a le droit de faire appel au Commissaire des Douanes endéans 30 jours à compter de la date de notification ».



Madame Prospérine NGENDANGANYA, un des experts de l'OBR

Le menu des échanges a porté aussi sur le système informatique des valeurs dit ASYVAL. Ce système qui est entré en action le 01/07/2023 est arrivé à point nommé dans le cadre de la gestion de la valeur de la marchandise en douane. « *L'utilité ou le rôle essentiel du système ASYVAL est de considérer les contribuables au même pied d'égalité* », lance l'un des orateurs ayant animé les débats. Ce système est pour le moment à 28 produits dont l'on connaît leur valeur en faisant tout simplement entrer dans

la machine le nom du produit et sa valeur s'affichent automatiquement. Cela lève par conséquent tout controverse entre l'importateur et les services de la douane sur la fixation de la taxation.

De tels échanges ont marqué l'attention des participants qui étaient composés de Contribuables et des agences en douane. Ils ont émis le souhait d'en avoir souvent pour éviter de se heurter à d'éventuelles sanctions.

Le personnel de l'OBR célèbre la fête du travail et de l'emploi avec un bon bilan

Jeudi, 1er Mai 2025, le personnel de l'OBR s'est joint aux autres Burundais pour célébrer la fête du travail et des travailleurs. Les cérémonies ont eu lieu au stade Intwari en Mairie de Bujumbura sous le haut patronage du Chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye. Le thème retenu pour cette année est : « **Muri uyu mwaka w'umunyamwete Murundi**

wese gira ico ukoze kugirango Uburundi bushike kw'ihangiro ry'igihugu giteye imbere » qui peut se traduire : « **En cette année du laborieux, Cher Burundais, cherche un travail à entreprendre pour que le Burundi puisse atteindre l'objectif fixé d'un pays développé.** »



Le personnel de l'OBR en défilé lors de la fête du 01 mai

Les cérémonies ont été marquées par un long défilé des différentes sociétés, des entreprises et organisations tant publiques que privées qui sont d'ailleurs des contribuables. Le personnel de l'OBR s'est joint à eux au défilé avec comme thème « **Twijukire ubuhinga bwa none mu gutoza no mu gutanga amakori n'amatagisi Uburundi bushike kwihangiro ry'igihugu giteye imbere** » qui peut se traduire « **Utilisons les systèmes électroniques dans la collecte et le paiement des impôts et taxes afin que le**

Burundi puisse se développer. » Dans son discours de circonstance, le Président de la République S.E Evariste Ndayishimiye interpelle tous les burundais à beaucoup travailler afin d'augmenter le rendement. Pour lui, l'augmentation du temps de travail est incontournable pour parvenir à l'augmentation de la production et des recettes de l'Etat. « **Et c'est comme cela que le Gouvernement pourra répondre favorablement à vos attentes** » a-t-il renchéri.



Le Président de la République s'adressant aux Travailleurs

Le personnel de l'OBR s'est réuni par après autour d'un verre pour s'évaluer par rapport à la collecte des recettes publiques. C'est au moment où l'exercice budgétaire tend à toucher à sa fin. Dans son allocution, le Commissaire Général de l'OBR se réjouit des réalisations de ces derniers temps et a annoncé que les recettes se sont élevées, demandant au personnel, de garder le rythme.

Une mise en garde a été donnée à ceux qui ternissent l'image de l'institution par des corruptions ou d'autres comportements malsains comme l'accueil non courtois des contribuables. Il leur demande de se ressaisir et de travailler avec professionnalisme.

Le représentant du conseil d'entreprise a, quant à lui, salué le fait que le personnel bénéficie désormais d'une pension complémentaire à laquelle l'OBR contribue à raison de 3%, l'augmentation du personnel de l'OBR là où la nécessité s'avérait criant, le recrutement à l'interne des chefs de services, etc. Toutefois les défis ne manquent pas. Le représentant du personnel au Conseil d'entreprise Jean Pélé Manirambona évoque comme cas des licenciements, des problèmes liés à la mutualité de santé du personnel de l'OBR, pour ne citer que ceux-là.

Ces cérémonies ont été également une occasion de remettre des certificats de reconnaissances aux retraités.





Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, effectue une visite de travail au Poste frontière de Kobero, dans le souci de l'optimisation du service rendu aux contribuables et la facilitation des affaires.



C'est en date du 14 mai 2025 que le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, en compagnie du Commissaire Général de l'OBR a fait une visite de travail sur le Poste frontière de Kobero situé en

province Muyinga, celui avec le plus gros de mouvements humains et de marchandises importées à plus de 80 %, avec comme motif la facilitation et l'optimisation du service aux usagers.



Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique (1^{er} à droite), M. Nestor Ntahontuye, en visite au Poste frontière de Kobero.

Lors de sa visite, il a fait le tour de cette localité en parcourant les infrastructures et installations sur le port, les bureaux, les entrepôts, le scanner, le parking, etc. et échangé avec le personnel et les usagers afin de s'enquérir de la situation actuelle et les défis qui nécessitent une solution urgente. S'exprimant sur le motif de sa visite, Monsieur Nestor Ntahontuye précise que l'objectif premier est de voir comment ce poste frontière peut être opérationnel 24/24h afin d'en finir avec les files d'attentes et servir les contribuables dans un délai très court.

Visite sur le scanner des marchandises, en activité

Etant donné que les infrastructures du port dont les voiries, les parkings, les entrepôts et autres espaces sont actuellement exigus, le Ministre a évoqué la nécessité d'extension de ce port pour faciliter les déplacements des camions transportant des marchandises depuis la Tanzanie et d'avoir un espace suffisant du parking pour leur stationnement des véhicules en attente d'être servis.





Le Ministre et le Commissaire Général, en écoute active du personnel au port de Kobero sur les défis rencontrés

Il a enfin souligné que pour être opérationnel 24/24 h, ce poste devra être renforcé en personnel et en équipement mais également qu'il faudra étendre les bureaux dans le cadre du système de guichet unique où le personnel de l'OBR et celui de l'Office Tanzanien des Recettes (TRA) travaillent dans un même

espace dans le système de OSBP (One Stop Border Post) où les contribuables et visiteurs ne s'arrêtent qu'une seule fois d'un seul côté des deux pays pour effectuer leurs formalités.

La quatrième promotion de l'OBR reçoit les Certificats en Curriculum douanier de l'EAC

Vendredi le 16 mai 2025, 17 lauréats Cadres de l'Office Burundais des Recettes (OBR) ont reçu des Certificats après leur formation en Curriculum douanier de l'E.A.C, une formation dispensée par l'Institut Supérieur de Gestion des entreprises ISGE. Ces lauréats constituent la quatrième promotion

dans ce cadre du partenariat entre l'OBR et cet Institut.

Normalement, ces cours qui ont englobé 900 heures de dispense devraient s'échelonner sur une période d'une année mais ont pris deux ans et demie suite à des difficultés multiples, a dit Déo Nshimirimana, le Directeur Général a.i de l'ISGE.



M. Déo Nshimirimana, Directeur Général ai de l'ISGE

Pour Georges Bigirimana le Commissaire Général-Adjoint de l'OBR, ces lauréats apporteront de la plus-value à l'institution dans l'amélioration de la gestion douanière.



M. Georges Bigirimana, Commissaire Général Adjoint de l'OBR lors de son discours

Des défis ont été évoqués par ces nouveaux lauréats. Il s'agit surtout de demander à l'autorité compétente de sanctionner cette formation par un master comme le font les autres pays de la région, de privilégier dans le temps un second cycle pour cette

formation, attribuer aux lauréats un traitement équivalent et les primes y relatifs suivant la loi en vigueur et muter dans les services des opérations douanières tous les lauréats Formés en Curriculum douanier de l'EAC.



Photo de famille

Trois questions à l'OBR.....



1. Nous avons entendu que la Redevance informatique est désormais assise sur la valeur en douane des marchandises selon la loi des finances 2025/2026. Quels sont les motivations ?

Exact ! selon l'article 99 de la loi Budgétaire 2025/2026, il est opéré une redevance informatique de 0,25% de la valeur en douanes par chaque déclaration douanière. Cela a pour but d'éviter les lamentations des petits commerçants qui sont dans le commerce dont les procédures ont été simplifiées dans le cadre de la facilitation du commerce.

Cette fois ci le paiement de cette redevance sera proportionnel à la valeur de la marchandise. Ce qui est plus équitable. L'autre but est de réduire les cas de fraude et de contrebande qui s'opèrent aujourd'hui en évitant de payer les 100.000 BIF sur une déclaration simplifiée ou 126 bis.

2. Les innovations de la loi budgétaire 2025/2026 portent aussi sur les Licences d'exploitation des bars et restaurants, n'est-ce pas ?

La loi budgétaire a revu les modèles et prix pour acquisition des licences d'exploitation des bars et restaurants. Les tableaux ci-après vous le montrent bien :

A. Les exploitants des débits de boissons et des boites de nuit

Etablissement commercial	Modèle	Catégorie	Ajout par rapport au prix Officiel	Montant à payer
Débit de Boisson	A	-	0	50000
	B	B1	De 1 à 200	1 000 000
		B2	De 201 à 500	2 000 000
		B3	De 501 à 1 000	3 000 000
	C	C1	De 1001 à 2 000	10 000 000
		C2	De 2 001 à 3 000	20 000 000
		C3	De 3 001 à 5 000	30 000 000
		C4	5001 et plus	50 000 000
Boite de nuit	D		15 000 000	

B. Les exploitants des Restaurants

Etablissement Commercial	Modèle	Catégorie	Prix moyen par Repas	Montant à payer
Restaurant	A	-	≤ 3000	50 000
	B	B1	3001 à 5000	500 000
		B2	5001 à 15 000	1 000 000
	C	C1	15001 à 25 000	2 000 000
		C2	25 001 à 35 000	3 000 000
		C3	35 001 à 45 000	4 000 000
		C4	Plus de 45000	5 000 000

3. **Nous faisons face à la pénurie de carburant depuis un certain temps, est ce que la loi budgétaire 2025/2026 ne prévoit rien pour encourager l'importation des véhicules électriques ou hybrides ?**

A côté de l'article 170 de la loi budgétaire écoluée qui prévoyait une exonération de

la taxe de consommation pour cette catégorie de véhicule, l'article 193 prévoit en plus une exonération de la TVA. Cela permettra sans doute de faire face à la pénurie du carburant et rationaliser les consommations, réduire la pollution et la sortie des devises à l'importation du carburant.

Ce que dit la loi...

Obligation d'acquisition, d'affichage et de respect des prix des Licences d'exploitation des Débits de boissons, Restaurant et Hôtels/Motels

Article 110 de la loi Budgétaire 2025/2026

Les exploitants des débits de boisson, des restaurants et des hotels/motel doivent afficher les licences d'exploitation et les tableaux des prix à pratiquer dans un endroit visible par les consommateurs.

Le non affichage de la licence, des tableaux sur les prix et/ou les preuves de paiement des frais y relatifs est sanctionné par une amende d'un million de francs Burundi (1 000 000Fbu)

Tout exploitant des débits de boisson, restaurant, hôtel/motel et boite de nuit sans licence y relative ou sans preuve de paiement des frais y relatifs est passible d'une amende de 100% des frais de la licence.

Tout exploitant des débits de boissons, restaurant, hôtel et motel et boite de nuit qui s'arroge le droit de vendre les boissons à un prix non conforme à la licence pour laquelle il avait obtenu l'autorisation, est passible d'une amende égale au montant de la licence correspondant aux prix pratiqués.

Acompte previsionnel de l'impôt sur les revenus locatifs

Article 75 de la loi budgétaire

Au titre de la gestion budgétaire 2025-2026, il est institué un système d'acompte d'impôt sur le revenu locatif payable au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le montant à payer est égal à un quart de l'impôt sur les revenus locatifs déclaré l'année précédente.

Déclaration trimestrielle pour les personnes physiques totalisant un chiffre d'affaires inférieur à 25 000 000Fbu

Article 171 de la loi budgétaire

Au titre de la gestion budgétaire 2025-2026, **par dérogation de l'article 41 de loi n°1/14 du 24 décembre 2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus**, les personnes physiques qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à vingt-cinq millions de francs Burundi (25 000 000 BIF) sont tenues de souscrire à la déclaration trimestrielle. **Le taux d'imposition est fixé au taux unique de 1% du chiffre d'affaires trimestriel.**

Les personnes physiques qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de vingt-cinq millions (25 000 000 BIF) doivent déposer une déclaration annuelle de l'impôt sur les revenus.

Toutefois, les revenus concernés par cette déclaration annuelle sont ceux réalisés dès l'année suivante.